



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

Affiché et Convoqué le 8 décembre 2014
Membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part aux délibérations : 9

L'an deux mil quatorze, le douze du mois de décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Laurence MONTALAIS, Florence CAILLET, et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Mathieu CARIN, et Jean-François POITOU.

Absente excusés : Hélène HOURLIER et Alexandre PASCAL-GIROUD.

Mme Florence CAILLET a été nommé secrétaire de séance.

1. Convention entre la commune de La Thuile et le Conseil Général de la Savoie pour l'approvisionnement en sel.

Cette convention a pour objet de définir, dans le cadre de la viabilité hivernale, les modalités de fourniture et de gestion du stock de sel par le Département, ainsi que les modalités de paiement de cette prestation par la Commune.

La Commune consomme du sel pour le déneigement de sa voirie. Le Département dispose d'un dépôt de sel au Service du matériel et de la maintenance routière (SMMR). Aussi, dans un souci de développement durable et d'efficacité du service hivernal, de saine gestion des deniers publics, la Commune peut s'approvisionner auprès du dépôt du Département.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée (économie de 26€/tonne).

2. Convention de fonctionnement d'un service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, entre la commune de La Thuile et Chambéry Métropole.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun d'ADS créé pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune de La Thuile pour lesquels le Maire est compétent, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat (ex : prison, transformateur EDF), à compter du 1^{er}/01/2015.

Une première délibération du Conseil Municipal de la Thuile en date du 23 mai 2014, a validé le principe de ce transfert Etat -> Chambéry Métropole. Il est entendu qu'à ce jour la commune resterait seule compétente notamment en matière d'élaboration, modification, révision du PLU.

La convention s'appliquerait à l'instruction des Certificats d'Urbanisme b (demande sur la faisabilité d'un projet), des Demandes Préalables et des Permis de Construire. La commune choisit de conserver l'instruction des CUa (nature d'un terrain et taxes auquel il est soumis).

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

3. Perte du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au profit des communes pauvres de montagne.

Le gouvernement a supprimé les fonds départementaux de péréquation de la Taxe Professionnelle au bénéfice de la péréquation nationale, le FPIC ---> ce qui équivaldrait à une perte de ressource pour la commune de LA THUILE de 13 000€.

Monsieur le Maire, alertée par le Sénateur M. Bouvard, propose de marquer le refus de cette perte de revenus alors que la DGF diminue d'environ 15% en 2015 (montant 2014 : 49 600 €) et que les prélèvements sur les recettes au titre de la péréquation nationale continuent de progresser.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de marquer son refus.

4. Réseau de sentiers d'agglomération : avenant à la convention et demande de subventions : réalisation d'un plan des sentiers de l'agglomération par Chambéry Métropole (juin 2015).

Monsieur le Maire propose une convention entre la commune et Chambéry Métropole pour faire cartographier des chemins de randonnée suivants : tour du Roc de Torméry, boucle du lac, Curienne par Mongelas et du Chef-Lieu à Nécuïdet par le tour du Bouchet.

Une convention, signée sous le précédent mandat, ne faisait pas mention de la boucle du Bouchet (valorisée récemment par les travaux réalisés dans le marais de Nécuïdet), elle serait ainsi ajoutée.

La commune bénéficierait alors de financements complémentaires pour le marquage, les panneaux d'interprétation mais continuerait à assumer l'entretien des sentiers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée et de présenter toutes les demandes de subventions correspondantes à ce projet.

5. Signature d'actes de ventes de parcelles communales.

Le précédent conseil a validé des cessions de parcelles communales à des particuliers. Monsieur le Maire a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour signer les actes authentiques. La délégation générale consentie par le Conseil Municipal en avril 2014 ne porte que sur les cessions de biens mobiliers pour un montant maxi de 4600€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les actes mentionnés lors de la séance.

6. Protection sociale des agents communaux : santé ou prévoyance, convention Centre de Gestion (ADREA) ou participation d'adhésion à une société labélisée, montant de la participation.

En date du 2/12/13 le précédent Conseil mandatait le Centre de Gestion (CDG73) afin qu'il mène pour son compte une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ». Aujourd'hui le CDG propose une adhésion à ADREA.

Le Conseil doit se prononcer sur cette adhésion avant le 31/12/2014 afin de bénéficier des avantages de cette convention de participation. Sinon, il propose aux agents d'adhérer à une société labélisée - santé ou prévoyance. Le conseil doit fixer le montant de la participation mensuelle/agent.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'en tenir à une participation équivalente à la moyenne départementale (13€/mois/salarié) afin qu'une part reste à la charge de l'assuré et que le montant soit assez attractif pour que les 4 employés municipaux soient intéressés à étendre leur protection complémentaire santé et/ou prévoyance.

7. Questions diverses (CGV, radar, PEDT, subvention accordée étude urbanisme salle polyvalente et Géosite, repas des aînés, illuminations, dématérialisation, vœux de la mairie...).

Les CGV sont en fonctionnement depuis le 10 décembre. Les bacs roulants ont été retirés le même jour et les boules à verre le seront le 17. Les sacs réutilisables pour les déchets recyclables sont à disposition en mairie.

Pré bilan du relevé radar à Monthoux : moyenne 34km/h. 2.5% des automobilistes sont passés à + de 50 km/h. Résultats plutôt positif. Prochains emplacements : Les Poncets et Les Barriers.

Le Plan Educatif Territorial (document - élaboré par les collectivités territoriales - qui formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant scolarisé dans sa commune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école) a été présenté à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Le document va être affiné en collaboration avec les parents d'élèves, les élus et l'enseignante pour validation en 2015 afin de continuer à bénéficier des aides d'Etat pour le financement des TAP en 2015 et 2016.

Le PNR vient d'accuser réception très favorablement d'une demande d'aide financière de la commune pour le lancement d'une étude d'urbanisme (salle polyvalente et son environnement) et accorde 4 120 € d'aide pour l'étude du projet Géosite.

Le repas des aînés a eu lieu ce jour à l'Auberge de LA THUILE. 41 convives, ambiance souriante et animation de qualité. Les absents bénéficieront d'un colis de produits locaux.

Pour les fêtes, des sapins et des décors lumineux ont été installés devant la mairie, dans l'école et la garderie et dans la salle polyvalente.

Des auto-entrepreneurs de la commune viendront semaine prochaine avancer les travaux d'isolation des combles de la mairie, le système électrique et la plomberie en vu d'un aménagement complet.

L'équipe municipale présentera son bilan et ses vœux le 10 janvier 2015 à 17h00 en partageant la galette.

Les cloches de l'église sont de nouveau en panne, l'intervention est prévue jeudi prochain. (problème de disjoncteur EDF et problème de phase)

Halte garderie ABRACADABRA : bilan (50 enfants inscrits, 15 places) renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Réunion finance Chambéry Métropole : baisse annoncée des dotations et des subventions.

Réunion Plan Local de l'Habitat Chambéry Métropole : création de 900 logements/an au niveau de l'agglomération. La commune a présenté ses objectifs de réhabilitations et les projets en cours et à venir. Les objectifs du PLH seront atteints pour LA THUILE – favoriser les réhabilitations plutôt que les constructions neuves.

Interventions du public :

Concernant le point 4 : des travaux vont-ils être engagés pour le sentier du marais ?

Non, le sentier est existant. Il part de la maison des chasseurs, contourne Le Bouchet et redescend vers le marais pour se terminer sur le parking créé vers Les Pierres.

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.
Fait en Mairie le 18 décembre 2014.*

**Le Maire
Dominique POMMAT**

